



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 10/01/2025
Reçu en préfecture le 10/01/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250109-DL1_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **09 janvier 2025 à 19h00** - Date de convocation : **03 janvier 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

APPROBATION DOSSIER DETR – Eglise phase III – DL 1/2025

M. le Maire rappelle les problèmes d'étanchéité sur la toiture de l'église et la façade côté ouest ayant pour conséquence de provoquer des infiltrations à l'intérieur du bâtiment maintenant une humidité anormale menant à terme à sa dégradation.

Une première phase de travaux a fait l'objet d'une demande d'aide financière par l'Etat (DETR 7 715 €) et par le Département (10 869 €) ainsi que par la Fondation du Patrimoine (6 000 €) permettant de prendre les mesures les plus urgentes au niveau des infiltrations.

Une dernière phase de travaux est à prévoir afin de terminer la restauration de la sacristie attenante à l'église. Le devis établi par l'entreprise BOILLET s'élève à 20 590.50 €.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide au titre de la DETR 2025 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Pourcentage obtenue
DETR	Patrimoine bâti	13 925.70 €	67.63 %	Non
DEPARTEMENT	Mon Village Mon Amour	2 546.70 €	12.37 %	Non
Sous-total des aides publiques		16 472.40 €	80 %	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		4 118.10 €	20 %	
Montant global HT du projet		20 590.50 €	100 %	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

